



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 040-214001554-20260320-260320H1748H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 17 mars 2026

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Michel ROLLIN, Catherine DUJARDIN, Jean-Luc LAHOUE, Pierre SANCHEZ, Dominique VOGLER, Carine DUPUY, Nathalie BAUDÉ, Damien SPIESS, Frédérique ROLLAND, Mathieu LAVIOLE, Jessica OSTROWSKI, Émilien BÉNARD, Marine FOURGS

Absents :

Pouvoirs :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres afférents | <u>19</u> |
| Nombre de membres en exercice | <u>19</u> |
| <u>Présents</u> | <u>19</u> |
| <u>Pouvoirs</u> | <u>0</u> |
| <u>Votants</u> | <u>19</u> |

N° DEL20260320-001

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales déterminant le nombre d'adjoints minimum et maximum à élire,
Considérant que pour la commune de Linxe, le nombre d'adjoints maximum est de cinq (5) soit 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

FIXER, compte tenu de l'ampleur et la complexité des affaires municipales, à 5 le nombre d'adjoints au maire de LINXE.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Signé le , 20 mars 2026

Secrétaire de séance,
Marine Fourgs

Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »